



# **Contribution des communes de Morainvilliers, Orgeval et Villennes-sur-Seine au débat public sur la LNPN**

**Orgeval, Villennes-sur-Seine et Morainvilliers sont trois communes situées dans la Vallée de la Seine à une trentaine de kilomètres de Paris et immédiatement à l'Ouest de Poissy. Elles totalisent 13500 habitants logés sur les coteaux de la vallée.**

**Orgeval**, commune de 6000 habitants, comprend un bourg principal, situé sur le coteau sud de la vallée traversée par l'autoroute A13, et plusieurs hameaux, dont le

hameau des Feugères souffrant déjà tout particulièrement des nuisances sonores de l'autoroute. ***Voir photo n°1***

**Villennes-sur-Seine** compte 5200 habitants. Son bourg au nord de la commune, est traversé par la ligne Paris St Lazard/Mantes-la-Jolie dont il ressent déjà largement les nuisances sonores et visuelles, et craint que le prolongement du RER E vers l'ouest n'alourdisse encore ces nuisances. Par ailleurs au sud de la commune les quartiers de la Clémenterie et du golf sont en prise directe avec l'autoroute A13 et ses propres nuisances. ***Voir photos n°2 et n°3***

**Morainvilliers** compte 2500 habitants répartis entre le bourg sur le coteau sud de la commune et Bures, situé immédiatement au nord de l'autoroute A13. Ses 2 zones urbanisées, mais en particulier Bures, souffrent déjà largement de l'augmentation des nuisances sonores de l'autoroute et la commune a déjà engagé de nombreuses démarches pour démontrer cette situation et les conséquences sur les populations concernées.

***La carte jointe montre les zones d'habitat dense, ainsi que les zones vertes sensibles à protéger, directement impactées par la présence et les nuisances de l'autoroute. Ces zones, présentées par le maître d'ouvrage comme des secteurs de moindre impact pour le passage de la voie ferrée, doivent en fait bénéficier d'importantes protections qu'il est indispensable de mettre en place tant sur un plan visuel qu'acoustique.***



## **Avis des trois communes sur la gare d'Achères**

La création de la ligne nouvelle Paris Normandie est une opportunité à saisir pour le territoire de la Confluence Seine-Oise, situé à cheval sur les Yvelines et le Val d'Oise. Bientôt parties prenantes dans la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine, les communes d'Orgeval, Morainvilliers et Villennes-sur-Seine sont conscientes de l'impérieuse nécessité de créer une gare Confluence pour permettre à ce territoire stratégique de l'axe de Seine de se développer en tant que porte du Grand Paris. Le

futur port d'Achères et la réalisation du canal Seine Nord ouvriront également l'accès du Grand Paris vers l'Europe du nord.

Pour le secteur yvelinois, une gare Confluence, située à Achères, viendra en appui des efforts de dynamisation entrepris par le Conseil général des Yvelines et par l'Etat, dans le cadre de l'Opération d'Intérêt National Seine Aval, dont Orgeval fait partie.

Cette gare tiendra également un rôle important dans l'amélioration des transports publics franciliens en connectant les réseaux ferrés régionaux du RER A, d'EOLE et de la Tangentielle Ouest. Elle pourrait être l'occasion de créer une liaison nouvelle en rocade vers Roissy, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité de la Confluence Seine-Oise et de la Seine aval.

Par ailleurs, Orgeval, Villennes-sur-Seine et Morainvilliers estiment que cette gare permettra de transférer une partie du fret routier, occasionné par le futur port d'Achères, vers le ferroviaire. L'accroissement du transport de fret ferroviaire aura ainsi un effet positif sur le trafic constaté sur l'A13 et la RD 113, de même que sur le futur bouclage de l'A104.

**Pour les raisons évoquées précédemment, les communes bordant l'autoroute A13 n'approuvent pas le projet de ligne directe et militent fortement pour la création d'une gare à Achères.**

### **Nuisances visuelles et environnementales**

La commune de Villennes-sur-Seine souligne que, si le tracé retenu devait longer le Golf situé sur son territoire, les nuisances visuelles seraient extrêmement préjudiciables à la qualité de l'environnement que la commune s'efforce de protéger. S'il est prévu que la sortie de mise en souterrain se fasse à l'intersection des autoroutes A 13 et A 14, la commune de Villennes-sur-Seine demande à ce que la partie souterraine soit prolongée de telle sorte que le golf et son environnement proche soient totalement protégés des nuisances visuelles, sonores et esthétiques.

### **Avis des trois communes sur les protections sonores**

Chacun des quatre tracés ayant des impacts environnementaux négatifs pour les communes traversées, Orgeval, Villennes et Morainvilliers ne souhaitent pas désigner de territoire en particulier pour accueillir la nouvelle ligne et ne sont pas en mesure d'établir un choix technique.

Les communes de Villennes-sur-Seine et d'Orgeval et de Morainvilliers sont concernées par deux des quatre tracés entre Paris et Mantes: l'itinéraire direct et celui de la « Confluence-Poissy ». Tous deux longent l'autoroute A13 à partir de l'intersection avec l'A14.

L'expérience montre que la vallée constitue un environnement favorable à la propagation du bruit. Si le bruit est toujours sensible, il concerne l'un ou l'autre des coteaux selon l'orientation des vents. Ce secteur se présente en effet comme une cuvette, au fond de laquelle passent la RD 113 et l'autoroute A13. L'essentiel des habitations d'Orgeval et de Morainvilliers se trouvent sur les coteaux, de part et d'autre de l'axe est ouest de cette cuvette naturelle qui amplifie les bruits routiers. Il en est de même pour une partie de la population de Villennes-sur Seine.

Ces riverains subissent déjà les nuisances sonores et visuelles, ainsi que la pollution engendrées par ces deux axes majeurs. Ils sont également soumis aux nuisances sonores et à la pollution des lignes aériennes qui les survolent en direction de l'aéroport Charles de Gaulle.

Les trois communes émettent les plus vives inquiétudes quant aux nuisances sonores et visuelles qui découleraient de la juxtaposition de la voie ferrée à l'autoroute pour les populations installées de part et d'autre de la ligne. Elles contestent vigoureusement la suggestion du maître d'ouvrage, qui indique que la ligne ferroviaire aérienne, située sur des terres agricoles au sud de l'autoroute A13, n'aurait que peu d'impact sur l'environnement. Nous affirmons, au contraire, que ces nouvelles nuisances seraient intolérables pour les populations impactées (environ 10.000 personnes aujourd'hui mais près de 15.000 d'ici 10 ans). Le PLU d'Orgeval prévoit en effet l'ouverture à l'urbanisation de treize hectares, dont une dizaine d'hectares à proximité immédiate du futur tracé. D'autre part Morainvilliers a entamé un programme d'urbanisation qui sera directement impacté par cette ligne à grande vitesse.

**Au cas où un tracé longeant l'autoroute A13 serait retenu, il est indispensable, soit de poursuivre le tunnel jusqu'à la sortie de Morainvilliers, soit de prévoir à minima une tranchée couverte pour protéger les habitants de nos trois communes.**

Si les riverains de l'A14 ont constaté que la tranchée bordée de merlons qu'emprunte cette autoroute a un effet très positif sur les nuisances sonores et visuelles, des études complémentaires doivent être effectuées compte tenu du surplomb entre certains quartiers et le fuseau d'étude.

**Il est essentiel que l'impact de ces projets sur les populations soit au cœur de la réflexion du maître d'ouvrage. L'étude présentée, qui ne tient pas compte de cette**

**contrainte, doit donc être complétée, tant sur le recensement des densités urbaines que sur les investissements complémentaires à effectuer.**

## Vues de Villennes-sur-Seine



## Vue de Orgeval

